

Flash

Février 2023

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de février :

1. Document d'informations clés : Les recommandations de l'AMF
2. Rappel Orias
3. **Dossier « Retraites »** : - Retraite progressive et cumul emploi-retraite : que prévoit la réforme des retraites ?
- Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages...
5 % des ménages les plus riches ont 34 % du patrimoine, et 1 % en détient 15 %.
4. Optimum Vie à vos côtés en 2023...
5. Les Français et leur rapport au travail et son évolution (Une analyse de l'IFOP)

Document d'informations clés : Les recommandations de l'AMF

Comprendre les scénarios de performance

Le document d'informations clés (DIC) contient des informations essentielles que les épargnants doivent impérativement lire avant d'investir dans un placement collectif. Il présente notamment des simulations qui donnent à l'investisseur une idée du potentiel et du risque du placement envisagé.

Nul ne peut prévoir l'évolution d'un placement financier investi en actions, en obligations ou encore dans l'immobilier. Avant d'investir, un épargnant doit s'informer sur le potentiel et le risque du placement envisagé. Pour cela, il peut consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (DIC) du produit.

Où trouver ce document... scénarios de performances... rendements passés et prévisions futures... la suite en détail sur le site de l'AMF.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/risques-et-rendements-des-placements/document-dinformati-ns-cles-comprendre-les-scenarios-de-performance>

Ainsi que le point suivant :

Comprendre l'information sur le risque du placement

Le document d'informations clés (DIC) présente des informations essentielles sur un produit d'investissement. Avant toute souscription, sa rubrique consacrée aux risques est à consulter impérativement.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/risques-et-rendements-des-placements/document-dinformati-ns-cles-comprendre-linformation-sur-le-risque-du-placement>

Rappel Orias



Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre nouvelle attestation ORIAS pour l'exercice 2023. Attestation indispensable à la bonne tenue de votre dossier, à l'enregistrement de vos affaires nouvelles et au paiement de vos commissions.

Nous attendons vos attestations à l'adresse mail suivante :
espacepartenaire@optimumfrance.com

Retraite progressive et cumul emploi-retraite : que prévoit la réforme des retraites ?

<https://www.previsissima.fr/actualite/retraite-progressive-et-cumul-emploi-retraite-que-prevoit-la-reforme-des-retraites.html>

Parmi les mesures présentées dans la future réforme des retraites, la généralisation du dispositif de retraite progressive et l'assouplissement de ses conditions d'accès. Aussi, le cumul emploi-retraite deviendrait créateurs de droits.

La retraite progressive généralisée et son accès facilité

La retraite progressive permet aux actifs ayant au moins 60 ans et qui justifient d'une durée de trimestres cotisés suffisante de percevoir une fraction de leur **retraite de base** tout en continuant à travailler à temps partiel.

Profitant actuellement à environ 23 000 salariés en France, ce dispositif est, selon l'exécutif, encore mal connu et trop peu utilisé.

Afin de booster son recours, la réforme prévoit de faciliter son accès. En substance, il est prévu de limiter les cas de refus d'une demande de passage à temps partiel pour accéder à la retraite progressive au seul cas d'incompatibilité avec l'activité économique de l'entreprise. Il est prévu que la charge de la preuve de cette incompatibilité repose sur l'employeur.

Outre cet accès facilité au dispositif, ce dernier devrait être généralisé, c'est-à-dire élargi aux fonctionnaires ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs indépendants. Et pour cause, aujourd'hui, seuls les artisans commerçants peuvent en profiter, contrairement aux professions libérales.

Le cumul emploi-retraite devient créateur de droits supplémentaires à la retraite

Le cumul emploi-retraite (CER) est un dispositif qui permet à une personne ayant liquidé sa pension de retraite d'en cumuler le bénéfice avec les revenus d'autres activités. Selon la situation du retraité, le cumul des deux sources de revenus peut être total (déplafonné) ou partiel (plafonné).

Bénéficiant aujourd'hui à près de 500 000 retraités, il sera rendu créateur de droits supplémentaires à la retraite.

Pour bien comprendre, actuellement les personnes en CER payent des cotisations retraite au titre de leur activité salariée, sans que cela ne leur ouvre davantage de droits à la retraite. Avec la réforme, les périodes cotisées à partir du 1^{er} janvier 2023 ouvriront de nouveaux droits.

Cette mesure doit permettre d'améliorer la pension de tout assuré justifiant du taux plein et décidant de reprendre une activité après son départ à la retraite. Cela doit également rendre le dispositif plus attractif pour les séniors.



Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages... 5 % des ménages les plus riches ont 34 % du patrimoine, et 1 % en détient 15 %.

Selon une récente étude de l'INSEE, la moitié des ménages français détenait 92 % du patrimoine début 2021. Mais quand on regarde dans le détail, ces chiffres sont encore plus fous : 5 % des ménages les plus riches ont 34 % du patrimoine, et 1 % en détient 15 %. Cette part « est stable par rapport à celle de 2018 », relève l'Insee.

Selon les données analysées par l'Insee, 1 % des ménages français ont un patrimoine net (sans les emprunts contractés) supérieur à plus de 2,072 millions d'euros. Les 10 % les plus riches ont un patrimoine net supérieur à 633 200 euros. Des chiffres qui donnent le tournis, alors que l'Insee relève que le patrimoine de la moitié des ménages français est au-dessus de 124 800 euros. Il est inférieur à 3 000 euros pour les 10 % les plus pauvres.

Début 2021, le patrimoine brut des ménages est principalement constitué de biens immobiliers, dont la part « est stable depuis 2004 », relève l'Insee. C'est la résidence principale qui compose essentiellement le patrimoine

immobilier des ménages : près de six ménages français sur dix en sont propriétaires (qu'ils aient ou non terminé d'en rembourser l'achat). Ils disposent « d'un patrimoine brut moyen 8,6 fois plus élevé que celui des locataires et des personnes logées gratuitement », observe l'Insee.

Les plus riches ont un patrimoine financier 344 fois plus important que les plus pauvres

L'Insee s'intéresse également au patrimoine financier : c'est l'argent déposé sur des comptes, courant, de placement ou sur d'autres instruments financiers. Si « presque tous les ménages en possèdent », il y a logiquement une certaine inégalité. Les 10 % les moins riches ont de côté au maximum 400 euros, quand les 10 % les plus riches ont au moins 150 000 euros. C'est 344 fois plus entre ces deux segments de la population.

La suite de l'étude...

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6689022#onglet-2>

Optimum Vie à vos côtés en 2023...

Cette année encore nous vous invitons à venir nous rendre visite sur les salons professionnels dédiés à notre activité.

Nous serons présents aux :

- **Rendez-vous du Courtage** à **Marseille** le 4 avril
- **Rendez-vous du Courtage** à **Lyon** le 20 juin
- **Journées du Courtage** à **Paris** les 19 et 20 septembre

Nous aurons toujours beaucoup de plaisir à vous accueillir sur notre stand pour un moment de convivialité et pour vous présenter notre gamme, nos services et ses évolutions.



Les Français et leur rapport au travail et son évolution

(Une analyse de l'IFOP)

« Je t'aime, moi non plus : les ambivalences du nouveau rapport au travail »

Fin 2022, le travail continue à être moins central dans la vie des Français et les symboles de réussite traditionnels sont en perte de vitesse.

61% des Français veulent désormais plus de temps libre.

De plus en plus de Français préfèrent maintenant travailler moins quitte à gagner moins, selon une enquête de l'Ifop publiée en janvier 2023. Cette dernière montre l'évolution du rapport au travail en France, car même s'il reste important, l'attractivité de l'emploi demeure le critère déterminant.

Autre révélateur de ce changement, 61% des Français interrogés disent préférer gagner moins d'argent mais bénéficier de plus de temps libre. En 2008, ils étaient 62% à déclarer, au contraire, vouloir être davantage rémunérés.

Une enquête particulièrement intéressante... lire la suite : <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2023/01/Focus-234-les-ambivalences-du-nouveau-rapport-au-travail.pdf>



OPTIMUM VIE S.A.

📍 94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
☎ + 33 1 44 15 81 81

🌐 [optimumvie.fr](https://www.optimumvie.fr)
🌐 [optimumvie.fr/linkedin](https://www.optimumvie.fr/linkedin)

